

Noguchi, Motoo (Japon)

[Original: anglais]

Déclaration de qualifications

La présente est une déclaration établie conformément au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États parties quant à la procédure de nomination et d'élection des membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes (ICC-ASP/1/Res.7), adoptée le 9 septembre 2002.

M. Motoo Noguchi répond entièrement aux critères énoncés au paragraphe 1 de la résolution précitée : « les candidats doivent jouir de la plus haute considération morale, être connus pour leur impartialité et leur intégrité et être compétent en matière d'assistance aux victimes de crimes graves. »

M. Motoo Noguchi jouit de la plus haute considération morale, est reconnu pour son impartialité et son intégrité, qualités qu'il a cultivées depuis le début de sa carrière de procureur au ministère de la Justice japonais en 1985. Il a en outre été reconnu internationalement pour son efficacité en qualité de juge international de la Chambre de la Cour suprême des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) de 2006 à juillet 2012, puis comme Président du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes depuis décembre 2012.

Dans le cadre de ses fonctions en tant que Président du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, M. Noguchi a démontré sa grande compétence en matière d'assistance aux victimes de crimes graves. Sous sa présidence, le Conseil a renforcé les programmes relevant du mandat d'assistance en Ouganda et en RDC, a contribué à la formation d'un cadre légal et pratique pour les réparations ordonnées par la Cour, a sensibilisé au Fonds comme élément essentiel de la justice au sein du système du Statut de Rome, a renforcé les activités du Fonds pour les victimes de violences sexuelles ou sexistes, a adopté le plan stratégique du Fonds pour la période de 2014-2017, a augmenté le volume de contributions volontaires des États Parties à un niveau record et a réussi à trouver de nouveaux donateurs, y compris son pays d'origine, le Japon.

Malgré le statut de bénévole du Président et des membres du Conseil, M. Noguchi consacre une grande partie de son temps, de son énergie et de sa passion à la Présidence du Conseil, et est toujours disponible pour répondre aux demandes que le Secrétariat adresse au Conseil afin d'obtenir des orientations, qu'il coordonne de manière rapide avec les autres membres du Conseil.

M. Noguchi a également démontré sa compétence en matière d'aide aux victimes de crimes graves au cours de son mandat de six années en tant que juge international des ECTC, lors duquel il a jugé des affaires de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide commis entre 1975 et 1979 sous le régime Khmer rouge. Il est à l'origine d'un jugement et de décisions concernant la réparation des victimes et leur participation en tant que parties civiles.

En sa qualité d'expert chevronné dans le domaine de la justice pénale internationale, il a mené des recherches et donné de nombreuses conférences sur le sujet à

plusieurs titres, notamment en tant que professeur de l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), qu'expert invité à la Présidence de la CPI, en tant que chargé de cours invité à la Yale Law School, et plus précisément au Schell Center for International Human Rights and MacMillan Center for International and Area Studies à Yale, Programme d'Études sur les génocides, et en tant que professeur invité au Programmes de sécurité humaine à École des Arts et des sciences de l'Université de Tokyo.

Au niveau national, M. Noguchi travaille au ministère de la Justice depuis trente ans, soit depuis 1985, et est actuellement procureur au Parquet central à Tokyo où il est chargé d'affaires devant la Cour suprême.

Les trois prochaines années sont d'importance capitale pour le Fonds au profit des victimes, de nombreux développements importants étant prévus, notamment l'exécution des toutes premières ordonnances en réparations de la Cour, l'expansion géographique à d'autres pays d'activités menées dans le cadre du mandat d'assistance et les efforts constants pour renforcer la base financière du Fonds, en particulier en encourageant les dons du secteur privé. Étant donné le départ d'au moins deux éminents membres du Conseil au terme de leur second mandat, y compris de l'ancien Président, la présence continue de M. Noguchi au Conseil contribuera à maintenir l'élan actuel et la cohérence stratégique du Conseil.

M. Noguchi est donc le candidat le mieux placé pour représenter les pays asiatiques au sein du Conseil du Fonds au profit des victimes lors des élections qui se tiendront durant l'Assemblée des États Parties en 2015.
